

**Centre de ressources
en soins primaires**
Projet pilote HAS



centrederessources@has-sante.fr

Centre de ressources en soins primaires (CdRSP)

➤ Objectif

- Faciliter la préparation par les équipes de protocoles pluriprofessionnels
- En apportant une réponse à leurs questions d'ordre organisationnelle ou clinique qu'elles se posent concernant la pratique pluriprofessionnelle

➤ Caractéristiques des réponses apportées

- exposent les éléments de bonne pratique extraits des références sélectionnées et, le cas échéant, identifient leurs divergences
 - sont présentées sous un format court, facilement assimilable
- ➔ Il ne s'agit donc pas d'une synthèse exhaustive de la littérature ou d'une recommandation de la HAS

Exemples de questions

À partir de quand mettre en place une prise en charge pluriprofessionnelle en cas de lombalgie et quelles prises en charge ont montré leur efficacité

Protocole soins non programmés en MSP : accueil des patients sans rendez-vous ; éléments de la littérature portant sur l'évaluation du niveau de gravité/sévérité d'un patient par un/une IDE

Données de la littérature concernant le bénéfice pour le patient (en termes notamment de diminution du risque hémorragique) d'une activité de coordination entre un médecin et un(e) IDE (voire d'autres PS) pour gérer les patients sous AVK ?

Intérêt de l'utilisation de pictogrammes dans des ordonnances des MG

Articulation entre interventions de pairs/acteurs de médiations en santé et MG

Freins et leviers à l'accès au dépistage du cancer du col de l'utérus en médecine générale dans un quartier populaire.

Polymédication chez la personne âgée (PA) : existe-t-il aujourd'hui des preuves suffisantes permettant de réduire une ordonnance très lourde chez une PA? Si oui, quelle méthode ?

Protocole pluriprofessionnel sur les troubles du sommeil : interventions à envisager

Comment utiliser la réponse



- **Les modalités d'organisation des soins qui pourraient être définies à partir des données fournies par le Centre de ressources doivent prendre en compte**
 - le cadre réglementaire en vigueur en France
 - les objectifs poursuivis par l'équipe
 - les contraintes et les ressources locales
 - les compétences des professionnels
 - ces modalités restent, bien sûr, sous la responsabilité des professionnels

Questions non traitées par CdRSP




➤ Les questions non traitées par le CdRSP

- relevant de l'article 51 de la loi HPST (protocoles de coopérations entre professionnels de santé)
- strictement thérapeutiques
- réglementaires

Comment formuler une demande ?

- **Adresser une question portant sur des éléments de bonne pratique d'ordre cliniques ou organisationnels par mail à centrederessources@has-sante.fr**
- **Préciser le contexte dans lequel vous vous posez cette question**
- **Il n'est pas nécessaire d'avoir fait vous-même une recherche au préalable**
- **Le CdRSP vous contactera pour préciser la question en fonction des premiers éléments de la littérature**

**Centre de ressources
en soins primaires**
Projet pilote HAS



centrederessources@has-sante.fr